



Assises de la Solidarité - Chantier 5, Table ronde 2

« Quels modes de production et de financement privés innovants au service du développement »

Fiche « Finance solidaire »

Présentation de la finance solidaire

La finance solidaire est « **le secteur financier qui permet de mettre en relation des épargnants souhaitant investir dans des activités à forte utilité sociale et des porteurs de projets n'ayant pas suffisamment accès aux financements classiques** » (Finansol, 2012). Elle est représentée en France par l'association Finansol, qui rassemble les acteurs de la finance solidaire :

- Des financeurs solidaires (ex : Les Cigales, Garrigue, Habitat et Humanisme, etc.)
- Des établissements financiers (ex : Crédit Agricole, LCL, Macif etc.)
- Des institutions et personnalités qualifiées (ex : Caisse des dépôts)

Il existe trois voies pour épargner de manière solidaire :

- 1) **L'épargnant s'adresse directement au financeur solidaire** qui prend en charge à la fois la collecte de l'épargne et l'investissement dans des activités solidaires ;
- 2) **L'épargnant s'adresse à un établissement financier** proposant des placements solidaires ou de partage. L'établissement financier assure uniquement la collecte de l'épargne. S'il s'agit d'un placement solidaire, l'activité d'investissement est déléguée à un financeur solidaire, s'il s'agit d'un placement de partage, les dons sont transmis directement aux associations et ONG choisies.
- 3) **L'épargnant devient lui-même investisseur solidaire**, par exemple au sein d'un club d'investisseurs, comme les Cigales. Cette situation est la moins fréquente.

Les bénéficiaires des financements placés dans le cadre de l'épargne solidaire sont des **associations porteuses d'un projet économique générant une plus-value pour la collectivité**. Les quatre secteurs les plus représentés sont :

- L'emploi : Insertion par l'activité économique, revitalisation des territoires en difficulté, égalité des chances...
- Le social et le logement : Insertion par le logement, entraide et santé...
- L'environnement : Filières biologiques, énergies renouvelables, protection de la nature...
- La solidarité internationale : Microcrédits, commerce équitable, aide au développement...

La finance solidaire est **en pleine croissance en France**, avec un taux de croissance moyen et régulier de 30 % sur les dix dernières années. En 2011, les sommes investies dans des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale s'élevaient ainsi à 897 millions d'euros. Concernant plus spécifiquement la solidarité internationale, 1000 acteurs du secteur (organismes de microcrédit, coopératives agricoles ou petites entreprises) dans plus de 70 pays ont été soutenus par la finance solidaire ces dix dernières années.

Les possibilités de développement sont encore très importantes : l'épargne solidaire représente aujourd'hui moins de 0,1 % de l'épargne financière des Français. Des pistes de nouveaux produits sont également à approfondir, par exemple l'adossement de l'épargne solidaire à l'assurance-vie, qui représente 40 % du patrimoine financier des Français. La territorialité du don peut toutefois représenter un frein au développement des projets de solidarité internationale via l'épargne solidaire. Selon un sondage Finansol/Ipsos 2010, à la question « si vous investissiez dans un placement d'épargne solidaire, pour quel développement préféreriez-vous que votre épargne soit investie? », les projets de solidarité Nord-Sud arrivent en dernière position (8 %) après les activités respectant l'environnement (21 %), l'accès au logement social (21 %) et l'emploi (46 %).

Exemple 1 : le label Finansol

Localisation : France

Besoin social : Faciliter le financement des projets solidaires en labellisant les placements d'épargne solidaire

Type d'innovation : Innovation de produit

Modèle économique : Finansol est une association sans but lucratif. Les organisations labellisées doivent s'acquitter d'une redevance annuelle selon le barème en vigueur.

Descriptif :

L'association Finansol, collectif des acteurs de la finance solidaire créé en 1995, assure trois missions principales : promotion de l'épargne solidaire auprès du public, gestion technique du label et, en tant que collectif, lobbying auprès des pouvoirs publics.

Le label Finansol, mis en place en 1997, **distingue les placements d'épargne solidaire** (actionnariat solidaire, livrets ou fonds solidaires) proposés aussi bien par des banques ou entreprises de gestion d'actifs classiques (Crédit Mutuel, Bnp Paribas, Amundi etc.) que des organismes spécialisés dans l'épargne solidaire (Garrigue,



Habitat et Humanisme, Terre de liens etc.)

Le label est attribué selon des **critères de solidarité et de transparence** par un comité indépendant composé de personnalités représentatives de la société civile. Il offre une meilleure visibilité sur le marché à ces placements en les démarquant des placements financiers classiques. Il permet ainsi aux épargnants d'avoir une garantie que le placement auquel ils souscrivent **finance des activités à forte utilité sociale et environnementale**. Le label atteste également de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner une **information fiable** sur le placement labélisé et les activités financées.

Impact(s) :

122 placements d'épargne solidaire sont labellisés Finansol

En savoir plus : <http://finansol.org/>

Exemple 2 : Le livret Agir du Crédit Coopératif

Localisation : France

Besoin social : Apporter des ressources stables aux organisations d'utilité sociale

Type d'innovation : Innovation de produit

Modèle économique : Don sur les revenus de produit de placement.

Descriptif :

Le Crédit Coopératif étant fermement ancré dans l'économie sociale et solidaire, l'argent des épargnants permet de financer les acteurs du secteur (de la santé, du social, de l'insertion, des coopératives, des mutuelles etc.). Le livret Agir créé en 2002 est un livret classique proposant un taux d'intérêt de 2,95% brut par an, à la différence que la moitié de ces intérêts est **reversée à une association au choix**, parmi les 21 organisations partenaires. Le don s'ajoute à ceux des autres détenteurs de livrets Agir, et permet à l'association de bénéficier d'une source de revenus stable pour mener ses actions.

En souscrivant à ce produit financier, l'épargnant bénéficie d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 66 % (75 % pour les dons aux associations offrant aide alimentaire, soins et hébergement aux démunis) ainsi que d'un prélèvement fiscal libérateur réduit de 5 % (au lieu de 24 %) pour la partie des revenus donnés à une association.

Impact(s) :

Via le Livret Agir, plus de 3 millions d'euros de dons ont été reversés aux associations partenaires en 2012, dont la Fédération Artisans du Monde, AIDES ou encore Action contre la Faim.

En savoir plus : www.credit-cooperatif.coop/

Exemple 3 : SIDI, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement

Localisation : France et plus de 30 pays en développement

Besoin social : Apporter un appui financier (investissement) et technique (accompagnement) à des structures de financement de proximité dans des pays en développement

Type d'innovation : Innovation de produit

Modèle économique : Modèle lucratif à utilisation sociale de l'argent. Aucun dividende n'est prévu à ce jour, les bénéfices sont réinvestis dans les activités de la SIDI.

Descriptif de la SIDI :

La SIDI, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, est une société anonyme solidaire créée en 1983 par une ONG de développement, le CCFD-Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement). Le rôle de la SIDI est d'apporter un appui financier et technique à des structures de financement de proximité, qui ont-elles-mêmes pour mission de financer et accompagner des acteurs exclus du système bancaire classique dans le développement de leur activité.

Pour soutenir son action, la SIDI **propose aux épargnants d'acheter des actions de son capital**, à 152 euros l'unité, via l'association « Epargne Solidarité Développement » (ESD), et assure leur reprise en cas de cession.

L'intégralité des fonds récoltés sont investis auprès des partenaires de la SIDI afin de renforcer leurs capacités financières. Cela leur permet d'accorder des prêts sur le terrain (microcrédit entre 50 et 5000 €), à des micro-entrepreneurs sélectionnés en fonction de la viabilité et de l'utilité de leur projet. **Tous les actionnaires partagent ainsi solidairement les risques** pris par la SIDI au bénéfice de petits entrepreneurs de pays en développement. ESD regroupe plus de 1340 citoyens solidaires actionnaires qui représentent ensemble un quart du capital. Les risques de pertes sont faibles, 96 % des 2 millions de microcrédits accordés ont été remboursés. La souscription à cette action non cotée permet par ailleurs de bénéficier de réductions d'impôt sur le revenu ou d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Impact(s) :

- Partenariats avec 47 institutions de financement et d'accompagnement de petites entreprises dans plus de 30 pays, en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie.
- Portefeuille (prise de participation et prêts) s'élevant à près de 6 millions d'euros.
- Plus de 2 millions de prêts octroyés ces quatre dernières années grâce à la SIDI.

En savoir plus : www.sidi.fr/